



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 juillet 2024

Objet : Approbation d'une subvention versée à l'association Scola Corsa Bastia et à l'association Scola Corsa – A Federazione

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur De ZERBI Lisandru Madame ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/JUIL/01/13 en date 16 juillet 2021 portant approbation de la participation de la commune en faveur de la création d'une école immersive en langue corse sur son territoire ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant la demande de l'association « Scola Corsa - A Federazione » d'une subvention de 25.000€ afin de permettre de poursuivre la défense et à la promotion du patrimoine culturel corse à travers diverses actions et initiatives éducatives ;

Considérant que l'association « Scola Corsa – A Federazione », fédère l'ensemble des associations locales Scola Corsa créées pour développer les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de son objet social ;

Considérant que le réseau des associations Scola Corsa est formalisé par la signature d'une convention bilatérale entre « Scola Corsa – A Federazione » et chacune des associations locales ;

Considérant la demande de subvention de l'association « Scola Corsa Bastia » d'une subvention de 26.000€ afin de permettre la mise en place de son programme d'activités, d'évènements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire ;

Considérant l'intérêt culturel du projet porté par SCOLA CORSA A FEDERAZIONE et par SCOLA CORSA BASTIA, en adéquation avec les objectifs de la politique linguistique et culturelle de la commune ;

Considérant la proposition de leur verser les subventions sollicitées à l'appui d'un projet de conventionnement triennal ayant pour objet le soutien des projets de promotion de la langue et de la culture corses ;

Considérant que la convention définira l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation des dites subventions ;

Considérant que la subvention a également pour objet la mise à disposition renouvelable par tacite reconduction du 1er étage de l'école primaire CHARPAK, sur la cour et le réfectoire ;

Considérant que cette subvention en nature est évaluée à 17.500 € par an et sera valorisée dans les comptes de l'association, les modalités de cette mise à disposition étant définies dans le projet de convention joint en annexe.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur François Fabiani ne participant pas au vote,

Article 1 :

- **Approuve** la subvention de 25.000 € pour l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE au titre de l'année 2024.

Article 2 :

- **Approuve** la subvention de 26.000 € pour l'association SCOLA CORSA BASTIA au titre de l'année 2024.

Article 3 :

- **Précise** que la dépense est inscrite au budget principal 2024, chapitre 65.

Article 4 :

- **Approuve** la convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa FEDERAZIONE.

Article 5 :

- **Approuve** la convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa BASTIA.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 22/07/2024



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.